Société d'Éditions Périgord Limousin
SCIC SA À CAPITAL VARIABLE
Union territoires

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 14/08/2026 à 00h08 dans terredactu.com/87 (87)
Avec une durée de visibilité de 30 jours
Références : HV118825, UT26012851
Dossier Client : 305318

PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfet de la Haute-Vienne
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE LIMOGES MÉTROPOLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SUR LA COMMUNE DE LIMOGES ET MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LIMOGES

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.
Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.
L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00 à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.
Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.
Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :
Sur support papier :
- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
Aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne :
https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours
Sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de

SEPL - Société d'Éditions Périgord Limousin – SCIC SA au capital variable
15 rue Auguste-Comte – 87280 LIMOGES – Siret : 701-980-476 -00033
Tél : 05 55 52 44 82 – secretariat@terredactu.com
Siège social : 7 rue du Jardin Public – B.P 70165 – 24007 PÉRIGUEUX CEDEX
N° Siret : 701 980 476 00025 – TVA Intracommunautaire FR 48 701 980 476

Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé :
https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse :
enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.
Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :
- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h mairie de Limoges - 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h mairie annexe de Beaune les Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h mairie de Limoges - 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.
Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE :
pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79
et M. Jérôme GASSE :
jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse :
urbanisme-plu@limoges-metropole.fr
Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne :
https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/En-quetes-publiques-passees
Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par

SEPL - Société d'Éditions Périgord Limousin – SCIC SA au capital variable
15 rue Auguste-Comte – 87280 LIMOGES – Siret : 701-980-476 -00033
Tél : 05 55 52 44 82 – secretariat@terredactu.com
Siège social : 7 rue du Jardin Public – B.P 70165 – 24007 PÉRIGUEUX CEDEX
N° Siret : 701 980 476 00025 – TVA Intracommunautaire FR 48 701 980 476

un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en comptabilité du PLU.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : https://www.terredactu.com

Lien vers le certificat de parution

Document généré le 14 août 2026

Jean RICATEAU,
Directeur général

SEPL - Société d'Éditions Périgord Limousin – SCIC SA au capital variable
15 rue Auguste-Comte – 87280 LIMOGES – Siret : 701-980-476 -00033
Tél : 05 55 52 44 82 – secretariat@terredactu.com
Siège social : 7 rue du Jardin Public – B.P 70165 – 24007 PÉRIGUEUX CEDEX
N° Siret : 701 980 476 00025 – TVA Intracommunautaire FR 48 701 980 476